

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 163

présenté par
M. Bompard

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« salariale »

supprimer la fin de l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La promotion de la mixité dans tous les métiers tend encore une fois à nier les différences entre les hommes et les femmes. Certains sont éminemment féminin, d'autres éminemment masculin. Il peut y avoir des exceptions, comme il existe des poissons volants, mais cela ne constitue pas la majorité de l'espèce.

Nous tenons à souligner à ce propos que certains domaines restent exclusivement réservés aux hommes comme la Légion Etrangère où les SNLE pour des raisons de sécurité de santé physique et psychologique. La pratique montre aussi que jusqu'à présent dans le domaine de la défense, aucune femme n'a réussi à intégrer les unités de forces spéciales : commandos marine, 1^{er} RPIMA, 13^{ème} RDP, CPA. Le GIGN qui ne cesse de rappeler l'importance des femmes en son sein s'est refusé à en intégrer dans son groupe intervention pour des raisons physiques et psychologiques. Il convient de noter aussi que les épreuves de sport ne sont pas les mêmes dans les écoles militaires pour les femmes et les hommes. Alors, où est l'égalité tant promue par nos élites. La promotion des femmes dans les unités combattantes, point d'orgue du programme du président américain Barack Obama, s'est révélée problématique pour les personnels féminins : augmentation du harcèlement et des agressions sexuelles. Les unités de marines sont toujours fermées aux femmes pour des questions de condition physiques